

Organigramme de la formation

Examen professionnel de paysanne / responsable de ménage agricole

Règlement du 1^{er} janvier 2016

modulaire avec examen final

Examen final								
1. Travail de projet Travail écrit portant sur trois modules choisis Etabli préalablement	2. Présentation et questions complémentaires Présentation du travail de projet et questions s'y rapportant Durée : 30 minutes			3. Entretien professionnel Entretien portant sur les trois modules choisis Durée : 30 minutes				
Formation modulaire								
9 modules obligatoires								
BP01 Entretien du linge et de l'habitat	BP02 Gestion de l'habitat	BP03 Famille et société	BP04 Jardinage	BP05 Alimentation et préparation des repas	BP06 Mise en valeur des produits	BP07 Droit rural	BP08 Comptabilité agricole	BP09 Economie rurale
60 h (cours)	30 h	30 h	50 h	70 h	45 h	30 h	30 h	30 h
2 modules à option								
BP10 Activités créatrices sur textiles BP11 Introduction à l'élevage bovin BP12 Introduction à l'élevage porcin BP13 Garde du menu bétail et de la volaille BP14 Introduction aux grandes cultures BP16 Transformation du lait BP17 Santé et domaine social BF04 Accueil à la ferme, spécialisation gastronomie, hébergement, événements, vente directe								
La liste des modules obligatoires et à option figure sur www.agri-job.ch (formation professionnelle supérieure). Les personnes intéressées peuvent également choisir des modules en technique de production et prestations ou des modules de gestion du niveau du brevet du champ professionnel agricole.								

Exigences pour l'admission à l'examen final

- CFC d'une formation professionnelle initiale ou formation terminée en école secondaire du degré supérieur
- Deux années de pratique professionnelle en ménage agricole (ménage d'une exploitation agricole reconnue pour les paiements directs)
- 11 modules niveau brevet certifiés, répartis en modules obligatoires et modules à option (selon tableau ci-dessus)